CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

N° R-4087-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussignée, **JOSÉE DUHAIME**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis directrice, Ventes grandes entreprises chez Énergir;
- 2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité:
- 3. Dans le cadre du dossier R-4087-2019, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du projet de desserte en gaz naturel d'une nouvelle usine de Kruger à Sherbrooke (« Projet ») contenues à la page 10 et à l'annexe de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi qu'à la pièce Énergir-1, Document 3 (« Informations Confidentielles »);
- 4. Considérant les montants qui sont en jeu, Énergir entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible;
- 5. Or, un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels soumissionnaires connaissaient la ventilation de ce coût;
- 6. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles nuirait à la saine gestion du processus d'appel d'offres qu'Énergir entend lancer, notamment en permettant aux soumissionnaires d'ajuster leur offre en conséquence;
- 7. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, aux détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
- 8. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;

9. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 17 mai 2019.

(s) JOSÉE DUHAIME

JOSÉE DUHAIME

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi, à Montréal, ce 17^e jour de mai 2019

(s) NINON VIEL #203406

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec